



**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/08

QUESTION N°10

OBJET : TECHNIQUE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

**L'an deux mille vingt-cinq
Le cinq février
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Eric BOSC - Mathilde MISLIN
Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Christophe CONNAN a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

**Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 24
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 28**



N°D2025_08 – TECHNIQUE / Attribution des marchés de prestations de nettoyage des bâtiments communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la publication de l'Appel d'Offres ouvert parue sur le BOAMP sous le numéro 25-235 en date du 04/01/2025 et sur le JOUE sous le numéro 5676-2025 en date du 06/01/2025,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 février 2025,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de prestations de nettoyage des locaux des bâtiments communaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **ATTRIBUER** le marché de prestations de nettoyage des locaux des bâtiments communaux correspondant aux besoins de la Commune de Pierrelaye à :
Société : S.A.R.L APOLONIA BIOSERVICES
Adresse : 83 boulevard Edouard Vaillant – 93000 AUBERVILLIERS
Seuil maximum 140 000 € H.T/an
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération
- ✓ **PRECISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 et suivants.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 5 FEVRIER 2025**

Transmis en Préfecture le : 07/02/2025

Publié(e) le : 07/02/2025

Exécutoire le : 07/02/2025

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

